**MODELE :**

Logo établissement

**Charte d’engagement du visiteur**

Nom du visiteur : …………………………………………………………………………………………………………………

Nom du résident visité : ………………………………………………………………………………………………………

Date et heure de la visite (optionnel selon organisation) : …………………………………………………..

**Avant la visite à mon proche :**

* J’ai pris connaissance des règles d’organisation sur le déroulement de la visite mises en place par l’établissement et je m’engage à les respecter.
* Je m’engage à reporter ma visite en cas d’apparition de signes infectieux (fièvre, signes respiratoires, ORL aigus ou digestifs).

**Lors de la visite, je m’engage à :**

* Respecter les horaires et la durée de visite (à préciser par l’établissement maximum 1 heure) ;
* Respecter le nombre de visiteurs autorisés :
	+ 2 personnes à la fois maximum pour la visite en chambre
	+ Mineurs autorisés à condition de porter un masque
* Renseigner le registre dédié mis à ma disposition par l’établissement ;
* Respecter le circuit sécurisé de la visite ;
* Ecouter attentivement les consignes qui me seront données par le professionnel ou le bénévole d’accueil ;
* Respecter les règles d’hygiène dès mon arrivée : hygiène des mains avec la solution hydro-alcoolique, port du masque obligatoire (au mieux chirurgical) et prise de température ;
* Revêtir les équipements de protection individuelle supplémentaires si préconisés par l’établissement lors d’une visite en chambre ;
* Maintenir une distance d’au moins 1 m 50 avec mon proche ;
* M’interdire de toucher mon proche et d’échanger des objets et des denrées.

Je signe cette charte et je m’engage à respecter l’intégralité du protocole et des mesures sanitaires\*

\* conformément au Protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS et USLD, du 04/06/2020 diffusé par le ministère de la santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/deconfinement-protocole_-consignes-essms-personnes-agees-usld-covid-19.pdf>

\* communiqué de presse du ministère de la santé du 01 juin 2020 :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/assouplissement-supplementaire-des-conditions-de-visite-dans-les-etablissements>